

Conseil de l'Europe : adoption de la résolution 1607 pro-avortement On oublie les droits des plus faibles

L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe vient d'adopter, par 102 voix contre 69 et 14 abstentions, la résolution 1607 intitulée « Accès à un avortement sans risque et légal en Europe ».

Cette résolution vise :

- 1/ à dépénaliser l'avortement dans les Etats membres où il est encore interdit ;
- 2/ à reconnaître pour les femmes le « droit à l'avortement » ;
- 3/ à favoriser la contraception et rendre obligatoire l'éducation des jeunes à la sexualité dans les écoles.

La résolution 1607 n'a **aucune portée juridique** obligatoire pour les Etats membres du Conseil de l'Europe ou de l'Union européenne. Elle est d'ordre simplement symbolique. Toutefois, on peut abuser de ce texte pour manipuler l'opinion publique en faveur de la promotion de l'avortement.

Elizabeth Montfort, ancien député européen, dans un article sur [Liberté Politique](#), du 15 avril dernier, dénonce ce texte et précise ce qui suit. La Commission des questions sociales, de la santé et de la famille, saisie pour rédiger un avis, a organisé une audition de plusieurs ONG en février 2007. La sélection est significative : Fédération internationale des plannings familiaux (IPPF), le Forum parlementaire intereuropéen sur la population et le développement (FPIPD), la Fédération internationale des professionnels de l'avortement et de la contraception (IEPPFD), « Aktion Lebensrecht für Alle » (Allemagne), l'Association suédoise pour l'éducation à la sexualité (RFSU) et « Abortion Rights » (Royaume-Uni). Il est regrettable qu'aucune ONG représentant la jeunesse ou les familles n'ait été auditionnée, ni aucune association qui vient en aide aux femmes en grande difficulté et qui tout au long de l'année accueille ces femmes avec leur détresse psychologique et matérielle.

La résolution dont le rapporteur a été Mme Gisela Wurm, (Autriche, Groupe socialiste) présente de graves ambiguïtés :

1- Si, dans son article 1er, le rapporteur précise que l'avortement ne peut être considéré comme un moyen de planification des naissances et doit être évité, aucune alternative n'est proposée aux femmes. Si bien qu'il est difficile d'admettre que le choix des femmes puisse être « libre et éclairé ». Ce rappel n'empêche pas le rapporteur, dans un deuxième temps, de proposer de tout mettre en œuvre pour que l'avortement soit plus accessible et moins contraignant pour les femmes.

2- La résolution présente l'avortement comme un « droit des femmes », or ce droit n'a jamais été reconnu par les instances internationales, ni l'ONU, ni l'Union européenne. De plus, il n'y a aucun consensus mondial, ni européen pour considérer que les droits « sexuels et reproductifs » sont une partie intégrante des droits universels.

3- Dans son exposé des motifs, le rapporteur affirme : « Dans un monde idéal, l'avortement n'existerait pas, non parce qu'il serait interdit, mais parce qu'il serait inutile dans la mesure où l'on pourrait le plus souvent l'éviter. Nous devons

donc chercher à éviter autant d'avortements que possible. » Ainsi, elle propose de donner aux jeunes adultes (y compris à l'école) une éducation sexuelle ainsi que des moyens de contraception accessibles et d'un coût raisonnable. Il est regrettable qu'elle réduise l'éducation sexuelle à la contraception, tout en niant le rôle que les parents pourraient jouer un rôle primordial en tant que premiers éducateurs de leurs enfants.

Mgr Aldo Giordano, secrétaire général des Conférences épiscopales d'Europe dénonce aujourd'hui cet oubli « des droits des plus faibles » : « Hélas, une fois encore, on a oublié le droit de l'enfant, et donc le droit de la vie naissante, le droit de celui qui, en ce moment, est le plus faible. Et cela exprime un peu la mentalité qui existe hélas en Europe et implique donc encore un gros travail que nous devons faire pour mettre la vie de l'enfant au centre ».

Pourtant, Mgr Giordano relève un élément positif du texte: « Le fait que l'on considère l'avortement dans sa 'négativité'. Mais ce que nous ne pouvons pas accepter c'est que l'on accepte le principe de l'avortement et donc le fait qu'il n'y ait pas de sensibilité sérieuse pour la dignité radicale de la personne humaine ».

A propos de la « contraception », il précise: « Nous ne pensons pas qu'il n'existe pas de contraception qui puisse résoudre la question de l'avortement; plutôt, nous sommes pour une éducation plus sérieuse qui enseigne ce qu'est le rapport entre les personnes, ce qu'est la sexualité, ce qu'est l'amour. Une éducation qui enseigne à ne pas jouer avec les sentiments et à mettre véritablement en valeur la corporéité humaine, la sexualité humaine, le rapport et le sérieux de ces rapports. Si derrière le mot 'éducation', il y a ces éléments, nous sommes certainement plus qu'en faveur de l'éducation. Pour ce qui est du contrôle des naissances, nous savons comment le contrôle 'normal' de la naissance est le contrôle 'naturel', celui que la nature nous offre, qui est inscrit dans le projet créateur de Dieu; et c'est une illusion que certains moyens contraceptifs puissent freiner l'avortement. L'expérience historique est déjà différente et les contraceptifs vus banalement ne permettent pas une sensibilité élevée, et vont aussi au détriment - je le pense - de la sexualité, car la banalisation du rapport sexuel est aussi un appauvrissement de cette dimension de la vie humaine ».

Maintenant, il convient de continuer avec détermination le travail de sensibilisation des députés nationaux qui représentent leur pays au sein de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.